

RESUMÉS NON TECHNIQUES DES ETUDES D'IMPACT ET DE DANGERS

du Dossier de Demande d'Autorisation de
Modifications d'Exploiter des ICPE

**Centre de regroupement, tri, traitement multi-
déchets industriels, de dépollution et broyage
de Véhicules hors d'usage**



Siège social :
40 avenue Carnot
19200 USSEL

site d'exploitation concerné :
ZAC de L'Empereur - Cleyrergue
19200 SAINT ANGEL

*Dossier constitué par la société LAPORTE RECUPERATION
avec la collaboration du bureau d'études ASSYST ENVIRONNEMENT*

DDAE8023v3 du 26/12/2023

AGENCE SUD-OUEST

Centre Innova- ZA de Jalday
161 rue Belhara - 64500 Saint-Jean-de-Luz
Tél. : +33 (0)5 59 23 58 85 - Fax. : +33 (0)9 55 21 66 32
Courriel : assyst@assystenvironnement.fr



SIÈGE SOCIAL

7, avenue Désirée 92250 La Garenne-Colombes
Tél. : +33 1 41 19 94 93 • Fax : +33 1 41 19 94 81
Courriel : contact@assystenvironnement.fr
www.assystenvironnement.com

SOMMAIRE

LIBELLES	Pages
1. Résumé non technique de l'étude d'incidence	3
2. Résumé non technique de l'étude de dangers	21
Annexes (se reporter aux annexes du Dossier)	34

1. Résumé non technique de l'étude d'incidence environnementale

1.1. Etat initial et environnement du site

1.1.1. Géologie, hydrologie et hydrogéologie

D'après la carte géologique de Bort-les-Orgues (N°739), le site repose sur la formation granitique du massif de Meymac (m-pS).

Il s'agit d'un granite porphyroïde contenant des mégacristaux de feldspath noyé dans une pâte de minéraux ou cristaux plus fins tels que notamment le quartz, le plagioclase, la biotite, la muscovite, la cordiérite, la tourmaline.

Cette géologie est confirmée par les logs géologiques validés des forages proches du site référencés dans la banque de donnée du sous-sol InfoTerre. Nous avons présenté ci-après le log géologique du forage BDDD001VGRX situé à 500m à l'Ouest Nord-Ouest.

En ce qui concerne la qualité de sols présents au droit du site, avant l'arrivée des activités de la société LAPORTE RECUPERATION, le site n'a fait l'objet d'aucun usage industriel, il s'agissait d'un terrain naturel boisé de résineux. Avant l'aménagement du terrain, des sondages à la pelle mécanique ont permis de vérifier visuellement l'absence formelle de traces de pollutions au sein des sols formés d'une arène granitique parfaitement saine.

Comme le précise la notice de la carte géologique de Bort-Les Orgues, les roches granitiques sont généralement plus ou moins altérées sous forme d'arène sur une épaisseur variable en surface ce qui permet aux eaux de pluies de s'y infiltrer. Les accumulations se font donc à la base de la couche altérée, ce qui peut donner des sources au niveau de dépression tel qu'un vallon. D'autres accumulation et circulations sont possibles lorsque la roche présente des fractures ouvertes. Ces deux phénomènes peuvent se cumuler. Généralement les sources sont nombreuses mais peu productives, s'agissant de nappes généralement peu profondes, elles sont liées à la pluviométrie et sensibles aux pollutions de surfaces. Elles ne sont donc que très rarement utilisées pour l'alimentation en eau potable.

Au droit du site, une petite nappe est potentiellement présente dans l'arène granitique, laquelle alimente le petit ruisseau situé dans le petit vallon boisé traversant la partie Nord du site. A ce jour, il n'existe pas de piézomètre sur le site d'exploitation. En l'absence d'usages ultérieurs à risque sur le terrain et en amont de celui-ci, la nappe de surface est présumée être de bonne qualité

Un ruisseau se forme au sein d'un petit talweg boisé formant la partie Nord du site clôturé, il s'écoule vers l'Est pour se déverser en aval au sein du ruisseau La Gane Claidette traversant la zone d'activité du Nord-Ouest vers le Sud-Est. Ce ruisseau rejoint à 2,5 km à l'Est la rivière La Diège affluent de la Dordogne présente à 15 km au Sud-Est.

Le premier cours d'eau à écoulement permanent en aval du site est situé à 650 m au Nord-Est
Il s'agit du ruisseau la Gane Claidette (masse d'eau FRFRR101C_5) traversant la ZAC et qui rejoint la Diège.

1.1.2. Climat

Les précipitations sont bien réparties sur l'année. Sur une année, la hauteur totale enregistrée est de 1156.1 mm soit une moyenne de 96,34 mm par mois. En moyenne, les températures hivernales sont comprises entre 1,4 et 8,5°C et les températures estivales entre 13,25 et 26,8°C. Ces températures sont le reflet d'un climat tempéré. Les vents dominants sont orientés secteur Sud-Ouest et secteur Nord-Est. Les vents les plus forts (> 8 m/s) viennent majoritairement du secteur Sud-Ouest.

1.1.3. Faune et flore

Le site se localise au sein de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Parc de l'Empereur. Il s'agit d'une vaste ZAC qui a été créée au milieu des années 1990. Initialement boisé, le site a fait l'objet d'un déboisement par son propriétaire le SYMA 89 il y a 2 ans. Il est actuellement en cours d'aménagement, il a fait l'objet d'un permis de construire validée par la mairie de Saint Angel en date du 11 avril 2023.

Il ne présente donc plus d'intérêt d'un point de vue du milieu naturel et en particulier faunistique et floristique. Aucun inventaire dit Faune Flore n'a donc été mené sur le site. Il n'est susceptible d'être fréquentée que par des animaux domestiques, petits rongeurs et l'avifaune.

1.1.4. Zones naturelles protégées

Selon les informations recueillies sur le site internet géoportail.fr et le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, le site d'implantation de la société n'est pas situé au sein d'une zone naturelle protégée règlementée telle que site classé NATURA 2000, ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique), Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), etc.

L'inventaire des zones naturelles règlementées les plus proches est repris ci-dessous :

- **Sites Natura 2000 :**
 - ◆ Le Plateau de Millevaches (FR7412003), à 9,8 km au Nord-Ouest ;
 - ◆ Les Gorges de la Dordogne (FR7412001) sur l'ensemble de son cours et affluents, à 11,7 km à l'Est ;
 - ◆ La Forêt de la Cubesse (FR7401110) à 15 km à l'Ouest.
- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) Type I :**
 - ◆ Type 2 n°740006192, vallée de la Triouzoune à l'amont du Lac de Neuvic à 1,8 km à l'Ouest;
 - ◆ Type 2 n°740006117, vallée de la Diège à l'aval du pont Tabourg à 3,45 km au Sud-Est ;
 - ◆ Type 1 n°740120062, l'étang du Merlançon et ruisseau de Longéras (Vallée de la Triouzoune) à 4 km à l'Ouest Nord-Ouest ;

◆ Type 1 n°740120061, le bois Laborde (vallée de la Triouzoune) à 5 km au Sud-Ouest.

▪ **Zones d'importance communautaire pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

La **ZICO** la plus proche du site est située à 9,8 km au Nord-Ouest du site, il s'agit du Plateau de Millevaches.

Le site est placé au sein du Parc Naturel régional Millevaches en Limousin.

Aucune incidence n'est attendue sur les zones naturelles règlementées les plus proches du site.

En ce qui concerne les composantes de la trame verte et bleu, le site et son voisinage immédiat ne sont pas concernés par :

- ◆ des corridors à préserver ou à restaurer ;
- ◆ des éléments à préserver ;
- ◆ des éléments fragmentant à traiter prioritairement ;
- ◆ des continuités en contexte urbain ;
- ◆ des autres éléments d'intérêt majeur.

1.1.5. Occupation des sols, servitudes

Selon les données transmises par le SYMA A89 Corrèze VENTADOUR la commune de Saint Angel est couverte par le PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE approuvé le 8 décembre 2022, le site est placé en secteur Ux2 qui correspond aux secteurs urbanisés à vocation artisanale.

Un extrait cartographique du PLU au droit du site est présenté ci-après. Un extrait du règlement de la zone Ux2 est joint en [annexe 7](#).

La société LAPORTE RECUPERATION est bien inscrite au registre des métiers et de l'artisanat. Par ailleurs selon l'article Ux2-1, il n'est pas stipulé que les activités ICPE sont interdites sur ce secteur.

Les aménagements envisagés seront conformes aux prescriptions du règlement Ux2, soulignons néanmoins que la hauteur de clôture est fixée à 2 m tel que prévu à l'article Ux2 5.8. Compte tenu de la prescription de l'arrêté ministériel du 26/11/2012 des ICPE rubrique 2712 enregistrement, qui prescrit une hauteur de clôture de 2,5 m, une dérogation est donc demandée pour se conformer au PLU.

Un permis de construire a été déposé le 19 janvier 2023 pour les aménagements futurs à la mairie de Saint Angel suite au dépôt de la déclaration initiale d'ICPE en date du 5 janvier 2023. **Il lui a été délivré un accord en date du 11 avril 2023** (arrêté joint en [annexe 8](#)).

Selon la cartographie du PLUi de la commune de Saint Angel sur lequel figure les servitudes, on ne recense aucun Servitude d'Utilité Public (SUP) au droit du terrain.

Selon les données recueillies sur le site internet de la préfecture de la Corrèze et le site internet Géorisques, la commune du Saint Angel n'est pas pourvu d'un Plan de Prévention des Risques Naturel tels qu'Inondation (PPRi) ou mouvement de terrain (PPRmt).

Aucune inondation ni mouvement n'a été recensé sur le secteur du site.

En ce qui concerne les autres risques naturels, selon la base de données internet Géorisques, la commune est placée en zone sismicité très faible, le potentiel radon est de catégorie 3 (fort), l'aléa retrait gonflement des argiles est recensé au droit du site comme nul.

1.1.6. Ressources culturelles

Le site n'est inscrit dans aucun des rayons de protection de 500 m de monuments historiques. D'après la base de données cartographique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), selon les données cartographiques de la base de données atlas.patrimoines.culture.fr, l'ensemble du territoire communal est placé au sein d'une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Un PC a été délivré en avril 2023, il n'a pas été prescrit d'études préalables.

1.1.7. Infrastructures de transport

Le site est desservi par une voie traversant la ZAC Empereur que l'on emprunte à 800m à l'Est via un rond-point sur la RD 1089. Cette route départementale permet également d'accéder à l'échangeur d'Autoroute A89 à 600 m au Sud-Est du site.

Selon la cartographie du Traffic en 2017 sur les réseaux routiers de la Corrèze https://www.correze.gouv.fr/content/telechargement/17734/122948/file/comptages_2017.pdf), les Trafics Moyens Journaliers Annuels sur les voies aux abords du site sont les suivantes :

- 7000 véhicules par jour sur la RD1089 dont 3,85 % de PL
- 10 839 véhicules par jour sur l'A89 dont 11,8% de PL

La plus proche voie de chemin de fer est celle qui relie Brive à Ussel à 4,2 km au Nord.

L'aéroport le plus proche est celui de Brive-la-Gaillarde à 80 km au Sud-Ouest. L'aérodrome le plus proche est celui d'Ussel-Thalamy à 12 km à l'Est.

Aucun Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) n'a nécessairement été établi sur le secteur.

1.1.8. Risques industriels

La base de données internet georisques.gouv.fr recense les ICPE. Quatre ICPE sont recensées sur la commune de Saint Angel et un peu plus d'une vingtaine sur la commune voisine d'Ussel.

A proximité (<1km) du site, on recense 5 exploitations ICPE dites à risque en fonctionnement, il s'agit de ;

- Panneaux de Corrèze à moins d'une centaine de mètres à l'Est ;
- Eurovia Ussel à 200m au Sud-Est ;

-
- SYTTOM 19 à 500m au Sud-Est ;
 - Salaisons des Monts de la Coste à 500 m à l'Est ;
 - Trans Européenne Forestière à 800 m au Nord-Est ;
 - Pierre Fabre Médicament à 1km au Nord-Est.
- Toutes ces sociétés sont situées dans la ZAC l'Empereur.

Selon les informations présentes sur le site de la DREAL et la base de données Géorisques, aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur les Communes de Saint Angel et Ussel, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur ces 2 communes.

1.2. Analyse des effets du site sur son environnement et mesures de réductions

1.2.1. Domaine paysager

Le site est placé au Sud-Ouest de la zone d'activités concerté du Parc Empereur qui borde l'autoroute A89 et accessible depuis son échangeur Ussel Ouest. Il est entouré au Nord, à l'Ouest et au Sud de zones boisées et de quelques prairies, il n'est visible que depuis la route permettant d'y accéder côté Est, il s'agit d'une voie de desserte exclusive de la ZAC.

La partie de la zone boisée présente au Nord de la zone d'exploitation dans le périmètre clôturé du site sera conservée. La composante paysagère du site sera donc soignée, les espaces verts occupent plus de 30 % de la surface du site.

Le site comprendra schématiquement :

- une zone centrale dite d'exploitation occupée par 3 bâtiments d'activité et de stockages, une zone extérieure sur dallage béton de gestion (tri, traitement) de déchets avec voie de circulation périphérique, des casiers en béton d'entreposage de déchets ;
- une zone dite périphérique comprenant des espaces verts, les bassins de gestions des eaux pluviales, les réserves souples de stockage d'eau incendie.

Les entreposages de déchets ne seront quasiment pas visibles de l'extérieur.

Le site ne se trouve pas dans le périmètre de protection de monuments historiques.

En conclusion, l'impact paysager du site sur son environnement est donc faible.

1.2.2. Milieux naturels

Le site est inclus dans la ZAC l'Empereur. Cette dernière a fait l'objet d'une étude environnementale préalable à sa création au milieu des années 1990. Suite à l'obtention d'un permis de construire en avril 2023, les travaux nécessaires aux activités du site sont en cours.

Il présentera une surface importante d'espaces verts. Ces espaces verts boisés d'origine seront conservés sur son tiers nord, ils ne sont susceptibles d'être fréquentés que par de petits rongeurs et l'avifaune. Il ne présente aucun intérêt naturel.

Enfin, le site ne s'inscrit dans aucun périmètre de milieux naturels remarquables ou protégés (NATURA 2000, ZNIEFF, Arrêté Biotope, ZPS, ZICO...).

Le plus proche milieu hydraulique naturel permanent en aval est formé par le ruisseau de la Gane Claidette qui traverse la ZAC à 420 m au Nord-Est, il alimente la rivière la Diège.

En conclusion, les effets du site sont considérés comme négligeables sur la faune et la flore terrestre et aquatique.

1.2.3. Sols et eaux souterraines

Les contaminations des sols et eaux souterraines peuvent se faire :

- soit de façon chronique par infiltration d'eaux pluviales souillées ou déversements fréquents de produits dangereux ;
- soit de façon exceptionnelle par infiltration de liquides dangereux induits par déversement accidentel suite à la rupture ou le renversement d'un récipient ou par l'infiltration d'eaux d'extinction suite à un incendie.

Les sources potentielles de pollution des sols et des eaux souterraines sur le site sont caractérisées par les emplacements ou activités suivantes :

- Stockages temporaires de déchets métalliques à risques ;
- Stockages temporaires de VHU non dépollués,
- Stockages temporaires de déchets de résidus de broyage (VHU, ferrailles, DEEE)
- Stockages temporaires de déchets industriels non inertes triés ou en mélange ;
- Stockages temporaires de déchets dangereux liquides et solides ;
- Stockages de produits nécessaires au fonctionnement (gasoil, huiles neuves) ;
- Eventuelles eaux d'extinction d'incendie polluées en cas de sinistre sur le site.

La cuve de GNR de 2000l est placée en rétention à l'abri au sein d'un bâtiment avec sol bétonné. La distribution se fait sur un sol étanche.

Les eaux pluviales, par lessivage des zones d'entreposage et installations de gestion de déchets placées en extérieur, se chargent en éléments polluants (métaux, hydrocarbures) et par infiltration sont susceptibles de polluer les milieux sous-jacents.

Les véhicules de transport, de manutention, les engins de chantiers, les équipements de tri et broyage de déchets contiennent des huiles et carburants et peuvent épandre accidentellement ou de façon chronique (fuite non identifiée) des liquides polluants au sol.

Des déversements accidentels ou des ruptures de réservoirs de déchets ou produits liquides dangereux ne peuvent être exclus.

Les déchets liquides dangereux tels que huiles usagées sont stockés dans des réservoirs sur bacs de rétention à l'abri des intempéries.

La contamination des eaux souterraines se fait généralement par transfert vertical de polluants présents depuis les sols sus jacents et/ou depuis la surface.

La mise en œuvre d'un revêtement étanche sur les sols vise donc à éviter l'infiltration chronique ou accidentelle, directe ou indirecte de liquides polluants dans les sols, le sous-sol

puis les eaux souterraines. Une surveillance des eaux souterraines pourra être réalisée par la pose de 3 piézomètres (1 amont et 2 avals).

Les voies de circulations, les zones d’entreposage, tri, transit, traitement et manutention de déchets seront toutes pourvues d’une dalle de béton, ce qui limite le transfert vertical vers les sols et sous-sols. Les sols, sous-sols et eaux souterraines seront donc relativement bien protégés.

1.2.4. Eaux

- Eau potable

Le site est alimenté en eau du réseau public d’eau potable. Le branchement principal est situé à l’entrée du site. **Un compteur avec disconnecteur et clapet antiretour est présent au point de raccordement réseau public/ réseau privé.**

Le principal usage de l’eau potable sur le site sera dédié aux **besoins sanitaires** (WC, lavabo, douches, réfectoire) et au nettoyage occasionnel des équipements de transports. Un réseau secondaire grand débit alimentera les RIA présents sur le site.

Les besoins en eau potable sont estimés à 1000m³ par an.

Aucun procédé de traitement et de nettoyage des déchets utilisant de l’eau potable n’est mis en œuvre, aucune eau dite industrielle ne sera produite, nous considérons donc que le site ne génère pas d’eaux usées industrielles ou eaux de process.

L’impact sur la ressource en eau potable est donc faible.

- Eaux de rejets

Les rejets aqueux du site sont essentiellement constitués :

- des eaux usées domestiques issues des sanitaires ;
- des eaux pluviales issues des toitures ;
- des eaux pluviales de ruissellement sur les sols (voiries, parkings, zones d’entreposage extérieures);
- des eaux de nettoyages occasionnelles des équipements de transports ;
- des éventuelles eaux d’extinction d’incendie.

Nous rappelons qu’aucun procédé de traitement et de nettoyage des déchets utilisant de l’eau potable n’est et ne se sera mis en œuvre, aucune eau dite industrielle n’est produite.

◆ **Eaux usées domestiques issues des sanitaires (lavabos, WC, douches) et des réfectoires**

Des sanitaires seront présents dans le bâtiment n°1 lequel comprend les bureaux et locaux sociaux.

Des eaux usées sont donc produites quotidiennement. Elles seront évacuées sur le réseau collectif de collecte des eaux usées de la ZAC lequel rejoint la station d'épuration communale d'Ussel (capacité de 19000EH) localisée à 4 km à l'Est.

◆ **Eaux pluviales issues des toitures**

Les eaux pluviales issues des toitures sont collectées via des gouttières et des descentes installées en façade puis sont dirigées sur des bassins de rétention dimensionnés sur la base d'une pluie d'intensité décennale et un rejet à débit régulé de 3l/s/ha.

Les eaux toitures du bâtiment n° 1 se déversent ainsi sur un bassin de rétention de 40m³ localisé en bordure Sud du site puis se rejettent sur le fossé présent en bordure de l'entrée et de la voie d'accès au site.

Les eaux toitures des bâtiments n° 1 et n°3 se déversent sur un bassin de rétention de 60m³ localisé au Nord du site puis se rejettent sur le ruisseau qui traverse le petit vallon boisé au Nord de la zone d'exploitation.

Ces bassins de rétention visent à ne pas accentuer le débit des eaux de ruissellement du fait de l'imperméabilisation des surfaces. S'agissant d'eaux propres elles sont rejetées au milieu naturel sans traitement préalable.

◆ **Eaux souillées issues de l'aire de nettoyage des équipements de transports**

Occasionnellement les équipements de transports camions, bennes, remorques seront nettoyés au moyen d'un nettoyeur haute pression. Aucun détergent ne sera employé. L'aire de nettoyage sera raccordée à un déboureur séparateur d'hydrocarbures avant rejet sur le réseau d'eau pluviale avant bassin de rétention.

◆ **Eaux pluviales de ruissellement sur les sols**

L'imperméabilisation des sols de la plateforme de gestion des déchets va contribuer à l'augmentation du débit du ruissellement en périodes de pluies. Par conséquent un bassin de rétention de 900m³ destiné à contenir le surplus d'eaux de pluies et réguler le débit de rejet à l'exutoire sera placé en aval de la plateforme bétonnée. Il est dimensionné sur la base d'un orage d'intensité décennale et un débit de fuite de 3l/s/ha.

Les eaux pluviales, par lessivage des voies de circulations et des aires de stockages extérieures de déchets se chargent en éléments polluants : particules fines, métaux, hydrocarbures. Elles doivent donc être soumises à un traitement épuratoire approprié.

Dans les eaux pluviales de ruissellement, les polluants organiques, les métaux et les hydrocarbures sont, pour une large partie, liés ou associés aux Matières en Suspension (MES) pour 75 à 85% de la DCO, 80 à 99% du Plomb, 70 à 99% du zinc, 90 à 99% du Cadmium et 70 à 80% des hydrocarbures. La bonne épuration des MES est donc essentielle sur ce type d'effluent.

Les eaux pluviales seront donc traitées en aval du bassin de rétention et avant rejet sur le ruisseau récepteur au moyen d’un dispositif de traitement adapté à ce type d’effluents (cf. implantation sur plan d’ensemble en [annexe 5](#)). Il s’agira **d’un décanteur lamellaire avec filtres coalesceurs séparateur d’hydrocarbures classe 1 de Taille Nominale 7 l/s** (fiche technique du produit en [annexe 18](#)). Ce dispositif permet de retenir par flottation et coalescence les hydrocarbures libres en surface et par décantation les MES via des lamelles obliques ayant un potentiel de décantation élevé.

Le dispositif de traitement des eaux de pluies de ruissèlement type décanteur lamellaire séparateur d’hydrocarbures correspond à l’état de l’art et à la meilleure technique disponible en matière de traitement de ce type d’effluents. Il s’agit de la technique la plus efficace reconnue dans ce secteur d’activité et économiquement acceptable afin de protéger le milieu récepteur.

Associé à son entretien régulier, il permettra de respecter les **Valeurs Limites d’Emission (VLE)** ou **valeurs limites de rejets** imposées par l’arrêté préfectoral d’autorisation.

Par ailleurs en compléments, un débourbeur séparateur avec by pass de 150 l/s (fiche technique du produit en [annexe 18](#)) **dimensionné selon la norme NF EN 752-4 permettra de pré-épurer les eaux de ruissèlement des aires étanches extérieures** (cf. plan d’ensemble en [annexe 5](#)) **avant leur arrivée dans le bassin de rétention.**

Des analyses d’eaux de rejets seront réalisées de façon périodique (annuelle) afin de vérifier la conformité du rejet. S’agissant d’eaux pluviales, les prélèvements se feront de façon instantanée en période d’averses de pluies et non en continu sur 24 heures.

◆ **Eaux d’extinction incendie**

En cas d’incendie, les eaux d’extinction se chargent en polluants et sont susceptibles de polluer les sols, eaux souterraines et eaux superficielles.

Sur le site LAPORTE RECUPERATION les sols seront protégés de toutes infiltrations d’eaux d’extinction par la présence de revêtements étanches en béton. Les eaux d’extinction suivent le cheminement des eaux pluviales et de fait sont susceptibles de polluer les sols et eaux superficielles situés en aval. Elles doivent donc être retenues sur le site.

Cet isolement sera possible au sein du futur bassin de rétention de 900m³ par la fermeture d’une vanne guillotine placée sur le regard de sortie.

En conclusion il en ressort que l’impact des eaux de rejets sera faible sur la qualité des eaux superficielles.

1.2.5. Air

Aucun traitement thermique de déchets ne sera mis en œuvre.

Les principaux rejets atmosphériques issus de l’activité proviendront :

- ***soit de sources diffuses telles que :***

- les *gaz d’échappement* des engins de chantier. Une trentaine de véhicules sont susceptibles de transiter par jour sur le site (apports et expéditions), ce qui correspond à 0,5% du trafic sur la RD1089, route départementale desservant la ZAC, ce qui reste très peu significatif des émissions globales du secteur de gaz CO₂ et ces rejets sont inhérents aux activités du site ;
 - *l’envol de poussière* déposées sur les voies de circulation si besoin, un arrosage des aires permettra de limiter les envols de poussières pendant la phase travaux et pendant la phase d’exploitation.
 - *les poussières émises sur le prébroyeur* MTB, le broyage se fait de façon lente et grossière, les poussières émises sont faibles et ont une granulométrie importante (>10mm), elles retombent immédiatement par gravité au droit de la zone de broyage. Aucun dispositif de captation des poussières émises n’est donc nécessaire.
- **Soit d’une source canalisée : le rejet d’air épuré du dispositif d’aspiration et filtration des poussières de la ligne de broyage.** Un dépoussiéreur permettra de capter et épurer les poussières fines légères générées au niveau de la chambre de broyage et par les 2 aéro-séparateurs, l’un placé sur le cheminement des résidus ferreux et le second placé sur le cheminement des résidus non ferreux et non métalliques. Compte tenu des matières broyées, les principaux polluants sont des poussières et des particules de ferrailles et métaux non ferreux. Il convient de souligner qu’il s’agit d’un procédé de traitement mécanique par broyage de déchets non dangereux : Ferrailles légères de mauvaises qualités, carcasses de VHU entièrement dépolluées, DEEE non dangereux et hors froid. Aucun procédé de combustion des déchets n’est ici mis en œuvre.

Le dépoussiéreur est de type filtre à manches. Les poussières adhérentes sont éjectées par des courts soufflages dans la partie basse coniques de l’entonnoir et évacuées par une écluse à roue circulaire dans des containers ou des big-bags.

Ce système de traitement constitue une des meilleures techniques disponibles à ce jour dans ce domaine d’activité et il permet d’obtenir une teneur en poussières dans l’air d’échappement inférieur à 10 mg/Nm³. **L’air épuré sera rejeté à l’atmosphère via une cheminée d’échappement de 13 m de hauteur et de 80 cm de diamètre.** Le débit maximal sera de 25 000Nm³/h et sa vitesse d’éjection minimale de 14 m/s.

L’environnement du site est essentiellement constitué de parcelles boisées et prairies au Nord, au Nord-Ouest, à l’Ouest, au Sud-Ouest et au Sud. Les 4 maisons d’habitations du lieudit Cleyrergue les plus proches du site seront distantes de la cheminée du broyeur de :

- 275m pour les maisons situées sur les parcelles n°52 et 39 en section ZE,
- 350 m pour les maisons situées sur les parcelles n°54 et 63 en section ZE.

Néanmoins, elles sont placées au Nord-Ouest, elles ne sont donc pas situées sous les vents dominants du Sud-Ouest et du Nord-Est.

Sous les vents dominants provenant du secteur Sud-Ouest, le premier bâtiment est situé à 500m au Nord-Est, il s’agit du bâtiment de la scierie STEFF au sein de la ZAC. Les premières habitations au Nord-Est sont localisées à près d’1,3 km. Les premiers établissements scolaires sont présents à 4,5 km au centre-ville d’Ussel.

Sous les vents dominants provenant du secteur Nord-Est, les premiers b timents sont localis s au Sud-Ouest au-del  l’autoroute A89,   400m, il s’agit de la centrale de production de b ton de la soci t  ROCA, puis plus loin, au lieu-dit Mansergue   pr s de 800m des limites du site et 1km du rejet canalis  (chemin e), de 3 maisons individuelles isol es. Le premier  tablissement scolaire, l’ cole  l mentaire de Saint Angel, est pr sente   2,5 km au Sud-Ouest au centre-bourg.

Les zones sensibles et d’habitats sont donc relativement bien  loign es du site et de la seule source canalis e d’ mission atmosph rique du site LAPORTE RECUPERATION.

Aucun impact sanitaire n’est donc attendu sur les populations environnantes du fait de l’importante dispersion entre celles-ci et le point de rejet du d poussi reur. Par ailleurs la ligne de broyage et son installation de d poussi rage ne fonctionneront pas en permanence mais qu’en journ e entre 8h et 18 h et ce 5 jours par semaine.

A noter que l’environnement pr sente quelques sources d’ missions notoires,   savoir celles diffuses issues du trafic de v hicules sur les routes bordant et desservant le site et la ZAC, ces routes pr sentaient en 2017 un trafic de 7000 v hicules par jour sur la RD1089 dont 3,85 % de PL 10 839 v hicules par jour sur l’A89 dont 11,8% de PL.

La soci t  LAPORTE RECUPERATION proc dera   une surveillance des rejets atmosph riques de fa on annuelle.

Les valeurs limites de rejets sont pr cis es   l’article 27 de l’arr t  minist riel du 2 f vrier 1998 et sont reprises dans le tableau ci-apr s.

Param�tres	Valeurs r�glementaires selon Article 27 AM du 02/08/98
Poussi�res en mg/Nm ³	40
Cadmium (Cd) en mg/Nm ³	0,05
Thallium (Ti) en mg/Nm ³	0,05
Mercure (Hg) en mg/Nm ³	0,05
Somme Cd+Ti+Hg en mg/Nm ³	0,1
Somme As+Se+Te en mg/Nm ³	1
Plomb (Pb) en mg/Nm ³	1
Somme Sb+Cr+Co+Cu+Sn+Mn+No+V+ Zn en mg/Nm ³	5

Tableau de valeurs limites de rejet atmosph riques du dispositif d’ puration des poussi res capt es sur la ligne de broyage.

L’installation de d poussi rage permettra d’atteindre largement ces valeurs seuils d’ missions.

Pour rappel, les NEA MTD ne sont pas applicables, l'installation ne sera pas sous statut IED, la quantité de déchets non dangereux broyés (VHU, DEEE, métaux) ne sera pas supérieur à 75 t/j, seuil de classement de la rubrique ICPE 3532.

La hauteur minimale de cheminée calculée selon méthode développée à l'article 53 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 serait de 11,19m (cf. tableau en [annexe 19](#)), or la hauteur de la cheminée sera de 13 m.

En conclusion, l'impact sur la qualité de l'air sera très faible.

1.2.6. Bruit et vibration

Les activités de la société LAPORTE RECUPERATION se font aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur.

Une trentaine de rotation de véhicules sont susceptibles d'avoir lieu par jour sur le site (apports et expéditions), ce qui correspond à une part extrêmement faible du trafic des voies routières environnantes.

Les véhicules de transport et les engins de chantier utilisés sur le site sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation des émissions sonores. En cas de non-conformité relevé lors d'un contrôle, la société y remédiera aussi tôt en procédant aux travaux nécessaires.

Les plages horaires d'ouverture du site sont de 8h à 18h du lundi au vendredi avec une pause méridienne de 12 à 14h ainsi que le samedi de 8h à 12h. Le site est fermé le samedi après-midi, dimanche et les jours fériés.

Les sources de bruit liées à l'activité sur le site sont les suivantes :

- Déchargements et chargements des camions en extérieur ;
- Utilisation des chariots élévateurs pour la manutention diverse ;
- Utilisation de pelles mécaniques avec grappin grue pour la manutention des déchets métalliques ;
- Choc des pièces métalliques lors de leur manipulation avec le grappin ;
- Fonctionnement d'une presse-cisaille thermique LEFORT 1000T
- Fonctionnement de la ligne de broyage qui comprendra les principaux éléments suivants :
 - ☞ un pré-broyeur lent MTB ;
 - ☞ un broyeur PANIZZOLO ;
 - ☞ un tambour séparateur magnétique
 - ☞ un courant de Foucault avec plan vibrant
 - ☞ deux aéro-séparateurs
 - ☞ une installation de dépoussiérage 25 000m³/h
 - ☞ des systèmes de convoyeurs et équipement électriques.

La ligne de broyage ne fonctionnera pas en permanence mais qu'en journée entre 8h à 18 h et ce 5 jours par semaine. Elle pourra par ailleurs selon les arrivages ne pas être utilisé toute la journée voire même et quelques jours durant lors des phases de maintenance.

La presse cisaille ne sera également pas utilisée continuellement mais par campagne de broyage.

En ce qui concerne les sources de bruits externes voisines, notons celles issues :

- des activités et transports de la société voisine Panneaux de Corrèze à l'Est,
- des activités et transports des sociétés sur la ZAC à l'Est,
- du trafic routier, avec l'A89 présente à 200 m au Sud, la RD1089 à 280 m au Sud-Est.

Les 2 principales sources de bruit, à savoir celles liées au fonctionnement de la presse-cisaille et de la ligne de broyage seront éloignées des limites clôturées du site, à savoir à une centaine de mètres des limites Nord-Ouest et Nord-Est, une cinquantaine de mètres des limites Sud-Ouest et Sud-Est.

La zone d'entreposage des matières à broyer sera également source de bruit du fait des chocs de matières métalliques entre elles lors des opérations de déchargement et chargement au grappin. Cette zone est éloignée des limites d'exploitations, à savoir une cinquantaine de mètres des limites Nord-Est et Sud-Est, une centaine de mètre de la limite Nord-Ouest et 150m de la limite Sud-Ouest.

La maison d'habitation la plus proche au Nord-Ouest lieudit Cleyrergue sera située à près de 200m de la presse cisaille, 270 m du broyeur et pré-boyeur et 300 m de la zone d'entreposage des matières à broyer.

Les 4 maisons individuelles situées au Nord-Ouest du site peuvent être considérées comme étant en zone à émergence règlementée (ZER) proche du site. Elles seront relativement distantes aux sources de bruits du site LAPORTE RECUPERATION.

Le site est situé au sein du périmètre de la ZAC l'Empereur laquelle comprend de nombreuses entreprises.

L'impact acoustique et vibratoire du site sur son environnement sera donc modéré.

1.2.7. Trafic routier

L'impact sur le trafic routier est estimé à au maximum une trentaine de véhicules par jour sur le site, ce qui n'est que peu significatif comparé à la fréquentation des axes alentours.

1.2.8. Émissions lumineuses

Le site sera équipé à l'extérieur de projecteurs à LED disposés sur les murs des bâtiments. Ces lumières seront utilisées lorsqu'il fait sombre, surtout en période hivernale.

Les bâtiments seront équipés d'éclairage type projecteurs, suspensions et dalles à LED. L'ensemble des éclairages est systématiquement éteint une fois la journée de travail terminée.

1.2.9. Déchets

L'activité même de la société LAPORTE RECUPERATION est la gestion de déchets industriels. Les principaux déchets récupérés sur le site sont :

- les déchets non dangereux métalliques,
- les batteries usagées,
- les DEEE,
- les véhicules hors d'usage terrestres,
- les déchets industriels non dangereux non métalliques en mélange ou triés, facilement valorisables (bois, papiers, cartons, plastiques, caoutchoucs) et peu à non valorisables,
- les déchets inertes de démolition.

Le but étant de regrouper, trier, et reconditionner pour une meilleure optimisation des expéditions en filières de revalorisation adaptées.

Des déchets seront néanmoins produits par le site :

- **Déchets issus du système de traitement des eaux pluviales**

La présence sur le site de 2 décanteurs séparateurs d'hydrocarbures permettant de traiter les eaux pluviales de ruissellement des aires extérieures entraîne la production de déchets dangereux (hydrocarbures, boues, huiles) provenant de leur entretien régulier (2 fois par an).

Le nettoyage, la vidange et l'enlèvement de ces déchets seront réalisés généralement par une société spécialisée puis ils sont dirigés vers un centre de traitement spécialisé. Les justificatifs d'entretien (vidange des chambres à boues et hydrocarbures) ainsi que les bordereaux de suivi des déchets sont conservés et tenus à disposition de l'inspection.

- **Résidus de broyage**

On distingue deux principales catégories de résidus de broyages

- ▶ Les résidus ferreux
- ▶ Les résidus non ferreux et non métalliques

Les résidus ferreux (fraction lourde 33) est la fraction positive la plus importante du procédé de broyage, elle fera l'objet d'une expédition en filières de recyclage matière en aciéries.

Les résidus non ferreux et non métalliques en mélange sont séparés post broyage. La fraction non ferreuse riche en alu et cuivre désignée communément le ZORBA sera expédiée en filières de tri plus poussées pour un recyclage ultérieur.

Des cabines de tri manuel permettront de retirer manuellement les impuretés grossières lourdes (plastiques, bois, caoutchouc). Ces résidus ainsi que la fraction de résidus non métalliques lourdes sont placés dans un box abrité des intempéries avant expédition en centre de tri plus poussé ou en centre de regroupement préalable à une valorisation énergétique (incinération).

Deux aéro-séparateurs et un filtre à manche permettront de retirer les poussières et impuretés légères (Fluffs). Ces résidus fins non dangereux en mélange ultimes (mousse, textile, caoutchouc, plastiques, verres, bois, résidus de peintures) seront stockés en bacs ou big-bags et feront l'objet, compte tenu de la diversité des matériaux en mélange et de la faible

granulométrie d'une expédition soit en centre d'enfouissement soit et au mieux en filières de revalorisation énergétiques incinération en cimenterie.

Les entreposages sur site avant élimination se font sur dalle béton recordée à des décanteurs séparateurs d'hydrocarbures.

- **Déchets issus de l'activité de dépollution des véhicules hors d'usage**

Tous les déchets liquides et solides dangereux produits par la dépollution des VHU sont stockés dans des réservoirs appropriés sur bacs de rétention placés sur dalle de béton à l'abri des intempéries puis sont éliminés dans des filières spécialisées autorisées. Les carcasses de VHU et composants non dangereux issus du démontage sont traités par broyage sur site.

- **Déchets résultant du fonctionnement et de l'entretien des équipements de travail et équipements de transport**

Il s'agit de liquides usagés (huiles), de solides divers souillés (absorbants, chiffons, emballages, futs). Les quantités produites avoisinent 1 t/an.

Ils sont stockés en faibles quantités dans des contenants adaptés. Les déchets liquides et dangereux sont également placés sur bacs de rétention à l'abri des intempéries.

Tous les déchets seront expédiés en filières adaptées de valorisation et rigoureusement autorisées par l'administration.

Les activités du site ne sont pas incompatibles avec les plans de gestions de déchets mais au contraire permettront d'y répondre.

1.2.10. Energies

Les énergies utilisées sont :

- L'électricité pour les 2 ponts à bascule, la balance à métaux, le portique de radioactivité, les outillages de dépollution démantèlement des VHU, et surtout les équipements de la ligne broyage des déchets, l'éclairage, le chauffage et les besoins des bureaux ;
- Le gasoil non routier (GNR) pour la presse cisaille, les engins de chantier (pelles mécaniques, chariots de manutention,) présence d'une cuve de 1 000l ;
- Le gasoil routier pour les véhicules de transport. Ces dernières s'alimentent sur des stations-services extérieures.

Les consommations d'énergies par an peuvent être estimées pour le site à environ :

- 50 000 kW d'électricité,
- 100 m³ de gasoil non routier,

L'impact énergétique sera modéré.

1.2.11. Odeurs

Les activités et les déchets collectés ne sont pas à l'origine d'émanation odorante. Les déchets récupérés ne sont pas putrescibles.

Aucun impact lié aux odeurs n'est donc attendu.

1.2.13. Effets potentiels du projet sur la santé des populations riveraines

Aux abords de la zone d'exploitation, les terrains sont occupés par une zone boisée au Nord, à l'Ouest, au Sud-Ouest et Sud-Est, entrecoupée de prairies herbacées au Nord et au Sud, des terrains de la ZAC actuellement semi boisés à aménager au Nord-Est. Le terrain de l'usine ISOROY Panneaux de Corrèze est située à 160 m à l'Est. L'Autoroute A 89 est située à près de 200 m au Sud-Ouest.

Les populations le plus proches sont situées à plus de 100 m des limites clôturées du site, on recense :

- Quatre maisons individuelles avec jardins entre 110 et 300 m au Nord-Ouest et au Nord de la limite, au lieu-dit Cleyrergue,
- Le bâtiment de l'usine Panneaux de Corrèze (ISOROY) à 160 m à l'Est ;
- Six maisons individuelles avec jardins entre 350 et 450 m à l'Est Sud-Est.

D'après les données de Météo France (cf. rose des vents de la station de Saint Sulpice (63)), les vents dominants viennent du secteur Sud-Ouest et du secteur Nord-Est, donc les populations les plus exposées à des rejets atmosphériques seraient présentes dans les zones situées au Nord-Est et au Sud-Ouest du site.

Les premières habitations sous les vents dominants sont localisées :

- à 800 m au Sud-Ouest au-delà l'autoroute A89 au lieu-dit Mansergue, il s'agit d'une ferme avec 3 maisons individuelles ,
- à 1,3 km au Nord-Est du site, au lieu-dit la Goudounèche, il s'agit d'une dizaine de maisons individuelles.

Sous les vents dominants provenant du secteur Sud-Ouest, le premier bâtiment d'activités est situé à 500m au Nord-Est, il s'agit d'un bâtiment d'activités au sein de la ZAC, à savoir la scierie exploitée par la société S.T.E.F - SOCIETE TRANS EUROPEENNE FORESTIERE.

Sous les vents dominants provenant du secteur Nord-Est, le premier bâtiment d'activités est localisé à 400m au Sud-Ouest, au-delà de l'autoroute A89, il s'agit de la centrale de production de béton de la société ROCA.

Le premier établissement scolaire, l'école élémentaire de Saint Angel, est présent à 2,5 km au Sud-Ouest au centre-bourg. Dans un rayon de 500 mètres autour du site, on ne recense aucun établissement sensible tels qu'établissements scolaires, crèches, maisons de retraite, centres médicaux et sociaux.

Le site LAPORTE RECUPERATION n'est pas situé en amont ni au sein des périmètres de protection de ces captages AEP, il n'est donc pas susceptible de les impacter par ces activités et rejets.

- **Rejets aqueux**

Du fait de la présence de dispositif de traitement préalable des eaux pluviales de ruissellement, ces dernières ne comportent pas ou très peu de substances toxiques avant de rejoindre le ruisseau présent au sein du vallon au nord de la zone d'exploitation, par ailleurs une surveillance sera assurée de façon annuelle.

Enfin, en l'absence d'usage sensible en aval sur le milieu aquatique récepteur, l'ensemble des rejets aqueux ne présente donc pas de danger sanitaire potentiel.

- **Les rejets atmosphériques**

Dans le cas de rejets atmosphériques permanents et canalisés, les populations prises en compte sont celles généralement situées dans un rayon de 500 m à 1000 m et placées sous les vents dominants et en particulier les populations considérées comme sensibles à savoir les écoles, les crèches, les maisons de retraite, les hôpitaux, etc.

On ne recense à moins d'1 km du site sous les vents dominants, aucune population pouvant être considérée comme sensible. Les habitations les plus proches se situent au lieu-dit Mansergue à près de 1 km au Sud-Ouest de la future cheminée d'extraction de l'air du dépoussiéreur de la ligne de broyage.

La première école est présente à 2,5 km au Sud-Ouest au centre bourg de Saint Angel.

On ne recense pas de crèche, de maison de retraite et d'établissement de santé sous les vents dominants à moins d'1km du site.

On recense sous les vents dominants des populations de travailleurs à savoir les employés de la scierie STEFF à 500m au Nord-Ouest et ceux de la centrale à béton ROCA à 400m au Sud-Sud-Ouest.

En ce qui concerne les risques liés à l'inhalation de gaz ou d'air ambiant, compte tenu des distances entre le point de rejet (cheminée de 13 m de hauteur) et les premières populations sous les vents dominants, à savoir :

- 500 m au Nord-Est pour les employés de la scierie STEFF ;
- 1000m au Sud-Ouest pour les 1^{ères} habitations.

entraînant une importante dispersion atmosphérique, il est très peu probable que les concentrations résiduelles impliquent un risque sanitaire.

Par ailleurs, le rejet sera temporaire, il ne fonctionnera que quand l'installation de broyage sera en service soit au maximum 5 jours par semaine du lundi au vendredi et 8 h par jour de 8h à 12 h et de 14h à 18h. Une surveillance des rejets sera réalisée une fois par an.

Les populations cibles les plus proches (employés de la Scierie STEFF) ne seront pas exposés à des expositions chroniques (rejet non permanent et présence non permanente des populations cibles). Les populations des maisons d'habitations les plus proches sont situées à près de

1000m et sont donc à la limite de la zone d'influence, aussi elles sont situées au-delà de l'autoroute A89, source également d'émission.

Les risques sanitaires sont donc improbables vis-à-vis de la qualité de l'air.

- **Le bruit**

La caractérisation des risques est le rapport entre la valeur d'exposition et la valeur admissible. Le risque est considéré comme tolérable si ce rapport est inférieur ou égal à 1.

Les valeurs de référence pour calculer les ratios des niveaux sonores sont définies par l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces valeurs seront respectées compte tenu de l'éloignement aux principales sources d'émissions sonores du site, de la mise en place d'une cabine d'insonorisation autour du broyeur, des murs en méga blocs béton de 4 m de hauteur et 80 cm d'épaisseur permettant les entreposages de déchets en bordure Nord de la zone d'exploitation.

Des mesures de bruits seront réalisées dans les 6 mois suivants la mise en fonctionnement de la ligne de broyage en limites de propriétés et au niveau des maisons d'habitations les plus proches au Nord-Ouest.

1.3 Compatibilité avec certains schémas directeurs, plans ou programmes

Les principaux applicables au site sont :

- *SDAGE 2022-2026 Adour Garonne*
- *SAGE Dordogne Amont de 2016*
- *Le PLUi : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE HAUTE-CORREZE COMMUNAUTE approuvé le 8 décembre 2022 secteur de la commune de Saint Angel*
- *Schéma Régional de Cohérences Ecologiques Limousin adopté le 2 décembre 2015*
- *Le Plan National de Gestion des Déchets d'octobre 2019 ;*
- *Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Nouvelle Aquitaine adopté le 21 octobre 2019.*

Les activités du LAPORTE RECUPERATION ne sont pas incompatibles avec ces plans et schémas mais au contraire permettent d'y répondre compte tenu des activités pratiquées de collecte et de tri de déchets industriels et de l'ensemble des mesures de réduction des impacts qui seront adoptées.

1.4. Impact de la phase travaux

Il convient de souligner que le site actuel est en cours d'aménagement, il se présente comme une plateforme de transit, tri, regroupement, conditionnement de déchets formé de bâtiments d'activités et de stockages, de voies de circulations et d'aires extérieures revêtues d'un dallage de béton.

2. Résumé non technique de l'étude de dangers

Le résumé non technique de l'étude de dangers du dossier de demande d'autorisation d'exploiter expose :

- les causes externes d'accidents,
- les dangers internes du site et les conséquences des accidents les plus probables, ainsi que les mesures de prévention, protection, d'intervention existantes ou prévues.

2.1. Causes externes de phénomènes dangereux et d'accidents

◆ Risques naturels

Les conditions naturelles peuvent être considérées comme un facteur de risque direct pour les installations, comme un facteur aggravant en cas d'incident ou pouvant entraîner une gêne pour le déploiement des secours. Les paragraphes suivants montrent que les conditions naturelles ne sont pas de nature à engendrer de tels risques pour le site LAPORTE RECUPERATION.

La foudre :

La foudre est susceptible de causer des dommages aux personnes et aux équipements. Le risque principal est l'apparition d'un incendie, soit directement par foudroiement sur un stockage de matières combustibles soit indirectement lié à une surtension sur un équipement électrique qui entraîne un échauffement puis un embrasement des matières combustibles à proximité. Le risque secondaire est la détérioration des équipements électriques sensibles.

L'arrêté du 19/07/11 modifiant l'arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation précise qu'une ICPE sous notamment la rubrique n° 2791 doit réaliser une Analyse du Risque Foudre dès lors qu'une agression par la foudre peut être à l'origine d'un événement susceptible de porter atteinte, directement ou indirectement, aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Le risque d'impact de foudre est probable. La densité de foudroiement a été évaluée sur la Corrèze à $N_g = 2,5$ arcs par/km²/an.

A ce stade l'Analyse du Risque Foudre n'a pas été réalisée. Trois bâtiments de 8 à 10 m de hauteur seront présents sur le site. Les tas de déchets métalliques en attente de traitement dans la presse-cisaille et le broyeur pourront atteindre 10m au sommet du tas. La grue sera l'élément le plus haut du site, et donc la plus sujette à être impactée directement par la foudre, elle dispose d'éléments de protection contre la foudre, notamment une mise à la terre comme tous les équipements électriques du site.

Les inondations

Selon les données recueillies sur le site internet de la préfecture de la Corrèze et le site internet Géorisques, la commune du Saint Angel n'est pas pourvu d'un Plan de Prévention des Risques Naturel tel qu'Inondation (PPRi) ou mouvement de terrain (PPRmt).

Aucune inondation ni mouvement n'a été recensé sur le secteur du site.

En ce qui concerne les autres risques naturels, selon la base de données internet Géorisques, la commune est placée en zone sismicité très faible, le potentiel radon est de catégorie 3 (fort), l'aléa retrait gonflement des argiles est recensé au droit du site comme nul.

Les feux de forêts :

L'environnement du site est occupé par des zones boisées notamment au Nord, à l'Ouest et au Sud. Compte tenu de la pluviométrie locale, ces zones restent généralement humides et très peu de feu de forêt n'est à déplorer dans ce secteur. Le site est peu susceptible d'être atteint par un incendie déclenché à son voisinage.

◆ **Le vandalisme**

Le vandalisme conduisant à l'incendie reste un risque à craindre. Le site sera entièrement clôturé et fermé à clé pendant les heures de fermetures. Le site sera doté de caméras de surveillance gérées par une société spécialisée chargée de la surveillance du site lorsqu'il est fermé.

◆ **Risques industriels**

Selon les informations présentes sur le site de la DREAL et la base de données Géorisques, aucun établissement classé SEVESO Seuil Haut n'est présent sur les communes de SAINT ANGEL et USSEL, aucun PPRT n'a donc été nécessaire sur ces communes.

En ce qui concerne les autres ICPE, à proximité (<1km) du site, on recense 6 exploitations ICPE dites à risque en fonctionnement, il s'agit de ;

- Panneaux de Corrèze à moins d'une centaine de mètres à l'Est ;
- Eurovia Ussel à 200m au Sud-Est ;
- SYTTOM 19 à 500m au Sud-Est ;
- Salaisons des Monts de la Coste à 500 m à l'Est ;
- Trans Européenne Forestière à 800 m au Nord-Est ;
- Pierre Fabre Médicament à 1km au Nord-Est.

◆ **Aéronef**

Le site n'est pas situé aux abords d'un aéroport ou aérodrome puisque l'aéroport le plus proche est celui de Brive-la-Gaillarde à 80 km au Sud-Ouest. L'aérodrome le plus proche est celui d'Ussel-Thalamy à 12 km à l'Est.

Il n'est pas possible d'affirmer que le risque lié à la chute d'un avion sur le site LAPORTE RECUPERATION soit nul mais il reste très peu probable. Cela entraînerait outre les dégâts matériels, et très certainement un incendie.

2.2. Causes internes de phénomènes dangereux et d’accidents

Les activités sur le site présentent trois dangers principaux par ordre de probabilité d’occurrence :

- incendie
- déversement de produits polluants liquides sur le sol
- explosion

- **Incendie**

Les stockages de déchets composés d’une part non négligeable de matières combustibles et ceux présentant des risques d’**incendie** de par leurs propriétés physiques et chimiques d’inflammabilités (point d’éclair, pouvoir calorifique, température d’auto-inflammation, etc.), sont :

- ✚ les VHU non dépollués
- ✚ les carcasses VHU dépollués à broyer
- ✚ Les déchets métalliques à broyer
- ✚ les DEEE à broyer
- ✚ Les résidus de broyages lourds en mélange
- ✚ Les déchets de plastiques et pneus usagés
- ✚ Les déchets industriels triés de plastiques, bois, papier, carton et ceux restant en mélange peu valorisables

Les déchets de métaux ferreux et non ferreux avec peu d’impureté sont considérés comme incombustibles. Les produits de fonctionnements (huiles, gasoil) et les liquides usagés sont stockés en petites quantités au sein de petits réservoirs placés sur bac de rétention au sein de l’atelier.

Les déchets de métaux ferreux et non ferreux (Alu) sont considérés comme incombustibles. Les produits de fonctionnements (huiles, gasoil) sont stockés en petites quantités au sein de locaux isolés au sein d’une cuve acier en rétention pour le gasoil ou au sein de petits réservoirs placés sur bac de rétention pour les huiles.

- **déversement de produits polluants liquides sur le sol**

Les engins de manutention, les broyeurs, les camions ou autres véhicules présents le site peuvent présenter des fuites et, par écoulement gravitaire, polluer les sols.

Les chariots de manutention, les pelles mécaniques, et autres engins de chantier sont contrôlés de façon annuelle, en cas de fuite constaté, l’appareil est mis à l’arrêt et réparé immédiatement.

Le tableau ci-dessous regroupe les produits stockés ainsi que leurs quantités :

Produits	Quantité maximale	Contenant
Huiles usagées	1000 l	1 réservoir 1000l PEHD aérien placé hors sol sur bac de rétention
Liquides de refroidissement	1000 l	1 réservoir 1000l PEHD aérien placé hors sol

Produits	Quantité maximale	Contenant
usagées		sur bac de rétention
Carburants usagées	1000 l	1 réservoir 1000l PEHD aérien placé hors sol sur bac de rétention
Huiles moteurs neuves	1000 l	5 fûts de 200 l placés hors sol sur bacs de rétention
Huiles hydrauliques neuves	1000 l	5 fûts de 200 l placés hors sol sur bacs de rétention
GNR	2 000 l	1 cuve acier de 2000 l

- **Explosion**

Le risque d’explosion sur le site est faible, les engins de guerres et munition sont interdits, le broyage ne concerne pas les déchets métalliques de volume creux ayant contenu des gaz. Les batteries au lithium ne sont pas collectées sur le site.

L’explosion la plus probable qui serait susceptible d’avoir lieu sur le site est l’explosion d’un réservoir d’essence (vapeur) ou de GPL (gaz), essentiellement au cours du broyage d’un VHU, ou le broyage d’une bouteille de gaz enfouis dans un VHU, cependant l’ampleur de l’explosion ne peut en aucun cas dépasser les limites du site.

Le pré-broyeur MTB n’est pas susceptible de générer de poussières pouvant créer un risque d’explosion. Ces opérations se font à l’air libre en extérieur et de façon lente et grossière. Les matières entrantes et sortantes ont une granulométrie élevée. Les poussières retombent au sol par gravité et sont balayées. Ce pré- broyeur lent vise à réduire également le risque d’explosion des corps creux dans la ligne de broyage.

Pour les VHU pris en charge pour dépollution sur le site, les réservoirs d’essence sont vidangés puis percés au cours de la dépollution. Les réservoirs GPL sont retirés des véhicules.

Pour ce qui est des VHU expédiés par des centres VHU extérieurs, ils devront avoir été au préalable dépollués et neutralisés. En cas de non-respect de ces conditions d’acceptation, les VHU seront refusés par LAPORTE RECUPERATION.

Les VHU suspects sont écartés par le grutier qui effectue une inspection visuelle de chaque VHU avant broyage. Ces VHU sont transportés sur l’atelier de dépollution du site.

Un risque d’explosion due à la présence de poussières générées sur la ligne de broyage n’est pas à exclure, mais cela reste très improbable, le risque est très faible puisque les poussières générées sont très grossières et ce type d’accident n’a encore jamais été rencontré sur ce type d’installation. Aussi le système de dépoussiérage dispose de plusieurs événements de détente en cas d’explosion, limitant ainsi les dommages sur le matériel. Les ventilateurs sont anti-déflagrants. Compte tenu des moyens de protection, les conséquences seront limitées à l’emprise du site.

Aucun effet de surpression n’est à craindre sur l’environnement extérieur du site.

2.2.1. Analyse préliminaire des risques et mesures de prévention

L’analyse préliminaires des dangers présentés par installation en cas d’accident est présentée ci-après sous forme de tableau. Y figure également les mesures de prévention qui seront adoptées.

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
Bureaux, locaux sociaux	- Incendie	- Propagation de l'incendie - Dégagement de fumées - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs - Personnels formés à l'utilisation des extincteurs - Détecteurs de fumées - télésurveillance
Stockage de produits liquides inflammables : Liquides usagés issus de la dépollution (huiles, carburants, liquide de refroidissement, etc.) et liquide de fonctionnement des engins et véhicules	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Contrôle des installations électriques - Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité et personnels formés à leur utilisation - Affichage de consignes de sécurité - faibles quantités mises en œuvre
	- Pollution accidentelle du sol et eaux	- Pollution du sous-sol	- Dépotage toujours réalisé en présence de 2 personnes dont une au voisinage de la vanne de coupure du camion - Présence d'absorbant - Zone de dépotage imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures - atelier de dépollution en rétention (béton) - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer - Contrôles des installations électriques - Présence d'extincteurs - faibles volumes stockés pour les liquides hors sols
	- Pollution accidentelle du sol et eaux	- Pollution du sous-sol	- bacs de rétention pour les réservoirs hors sol - Affichage de consignes de sécurité - Produits absorbants - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie (feu de flaque)	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer - Présence d'extincteurs à proximité - Remplissage des engins toujours réalisé en présence de 2 personnes formées au risque - faibles volumes mis en jeu
	- Pollution accidentelle du sol	- Pollution du sous-sol	- Présence d'absorbant - Zone imperméabilisée reliée à un séparateur d'hydrocarbures
Stockage de VHU non dépollués	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs, et de sables à proximité - entreposage en îlots espacés afin d'éviter propagation - caméras thermiques
	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de stockage imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et confinement possible
Dépollution de VHU	- Pollution accidentelle des sols	- Pollution des eaux et du sous-sol - Contamination du milieu récepteur	- Vidange par gravité et stockage direct au sein des contenants - Bâtiment atelier avec dalle de béton en rétention et à l'abri des intempéries en rétention - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
	- Incendie au sein de l'atelier	- Propagation du feu au voisinage	- Stockage des produits en faibles quantités au sein de réservoir de 1000l - faibles volumes mis en jeu
	- Explosion localisée à l'atelier	- Personnel blessé	Atelier de dépollution bien ventilé en phase de dépollution de VHU, matériel adapté, personnel formé, interdiction de fumer
Zone de Stockage des VHU dépollués Platin et DEEE à broyer	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Retrait des liquides inflammables - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - entreposage en îlots espacés afin d'éviter propagation - caméras thermiques - Présence d'un RIA avec canon à eau
	- Pollution des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Retrait des liquides et autres produits dangereux - Collecte et récupération et traitements des eaux de pluies de ruissellement
Stockages de DIND bois carton papiers plastiques valorisables en mélange et triés	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage au sein de box méga bloc béton coupe-feu - caméras thermiques Présence d'un RIA
Stockage de déchets ultimes en mélange	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage au sein de box méga bloc béton coupe-feu - caméras thermiques -Présence d'un RIA
Stockage de pneus et plastiques usagés en bennes	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Stockage au sein d'un box mur béton coupe-feu - élimination fréquente afin de limiter le volume sur site - Possibilité d'isoler le site - caméras thermiques
Stockage ferrailles, métaux et carcasses de VHU	- Pollution des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de stockage imperméabilisée au moyen d'une dalle de béton avec confinement possible dans la cuve de rétention - Possibilité d'isoler le site - caméras thermiques
Entreposage de batteries usagées	- Pollution des sols	- Personnel brûlé par l'acide - Pollution du sol - Contamination des eaux	- Stockage en bennes spéciales étanches sur dalle de béton au sein d'un bâtiment - consignes de sécurité
Stockage de résidus de broyage lourds	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Possibilité d'isoler le site - Entreposage au sein de box méga bloc béton coupe-feu - caméras thermiques
Oxycoupage	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité

Installations	Accident potentiel	Cible	Mesures de prévention/protection mises en œuvre
		intoxiqué par les fumées	- Pas de stockage de matières combustibles à proximité
Utilisation d'engins de chantier : pelles mécaniques, chariots élévateurs et camions	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique règlementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
Dispositifs de traitement des eaux pluviales de ruissellement	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol et sous-sol - Contamination des eaux	- Entretien annuel du déboureur séparateur d'hydrocarbures - Contrôle annuel de la qualité des eaux de rejets - Possibilité d'isoler le site - alarmes de niveaux des boues et hydrocarbures - Obturateur
Utilisation d'une presse cisaille pour déchets métalliques	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique règlementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité
Ligne de broyage des VHU et autres ferrailles légères en mélange (platinage) et DEEE	- Pollution accidentelle des sols et des eaux	- Pollution du sol, sous-sol et eaux	- Zone de travail imperméabilisée (dalle de béton) avec récupération et traitements des eaux de ruissellement (séparateur d'hydrocarbures) - Contrôle visuel quotidien des opérateurs - Vérification périodique règlementaire et si anomalie constat, réparations sous 3 mois. - Présence d'absorbants à proximité - faibles volumes mis en jeu
	- Incendie	- Propagation du feu au voisinage - Personnel brûlé ou intoxiqué par les fumées	- Affichage de consignes de sécurité - Interdiction de fumer sur le site - Permis feu à proximité - Présence d'extincteurs à proximité - Faibles volumes mis en jeu - Vérification électrique - Entretien et nettoyage périodique du broyeur - absence de matières sur la ligne une fois mise à l'arrêt - Balayage régulier des poussières - Extincteurs portatifs à proximité - présence d'un RIA
	- explosion	- Personnel gravement blessé par suppression	- Affichage de consignes de sécurité - vérification en amont par le gruter - pré broyeur lent permettant de découper et d'éviter l'explosion de corps creux au niveau du broyeur
	- explosion	- Personnel gravement blessé par suppression	Captation des poussières et dépoussiérage par filtre à manche muni de dispositif de sécurité anti déflagrant et soupape

Compte tenu des mesures de prévention, l'analyse préliminaire des risques ne montre aucune défaillance critique.

Les risques secondaires ou moyennement critiques sont :

- ✚ la pollution accidentelle des sols liée aux stockages, à la manipulation et fonctionnement de liquides de polluants (carburants, huiles) nécessaire au fonctionnement des engins de manutention et des équipements de travail ;

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- Liquides au sein de cuves spéciales associées à un dispositif de rétention ;
- vérification périodique des conteneurs de stockages,
- vérification et entretien périodique des équipements utilisant ses liquides,
- Aire de travail étanche type dalle de béton avec possibilité de rétention confinement (obturateur de canalisation),
- Présence d’absorbants,

- ✚ l’incendie lié à l’inflammation des déchets combustibles : déchets en mélange et triés de papiers, cartons, bois, plastiques, déchets en mélange ultimes, pneus, VHU non dépollués, VHU, ferrailles, DEEE à broyer, résidus de broyage en mélange;

Les mesures pour réduire ce risque sont :

- l’affichage des consignes de sécurité et notamment la stricte interdiction de fumer,
- la présence d’extincteurs approprié au type de feu à éteindre,
- limiter le volume de stockage en réalisant des éliminations aussi fréquentes que possible,
- Fractionner les stockages en ilots pour éviter la propagation et limiter les conséquences,
- la formation et la sensibilisation du personnel,
- la présence de RIA et extincteurs,
- la présence de caméras thermiques,
- des vérifications annuelles des installations électriques et des engins mécaniques afin d’éviter les risques de court-circuit électriques et de ruptures de réservoirs ou flexibles (carburants, huiles),
- Permis de feu en cas de travaux, éloignement de la zone de découpe au chalumeau,
Sécuriser le site lorsqu’il est fermé.

2.2.2. Evaluation des conséquences pour les deux accidents les plus probables

Après avoir présenté l’ensemble des dangers que peut présenter l’installation, que leurs causes soient d’origine internes ou externes, deux scénarios ont été retenus afin de prévoir les conséquences de tels accidents sur l’environnement extérieur du site. Les deux scénarios d’accidents retenus correspondent aux situations les plus à risques et les plus plausibles identifiées sur le site :

► **L’incendie**

- **Effets des flux thermiques en cas d’incendie**

L'objectif est de déterminer la densité de flux thermique radiatif (en kW/m²) reçu par un élément extérieur, notamment l'homme, sachant que les valeurs seuils retenues dans le cadre d'une étude de dangers sont :

- **SEUIL DES BRULURES SIGNIFICATIVES OU DES EFFETS IRREVERSIBLES** (il correspond chez l'homme à une douleur au bout de 30 secondes et des brûlures irréversibles au bout d'environ 1 minute)

= 3 kW/m² pour une durée d'exposition d'une minute.

- **SEUIL DE LETALITE OU DES EFFETS LETAUX** (limite à ne pas dépasser pour le corps humain normalement vêtu ; il correspond sensiblement à une probabilité de mortalité de 1% pour une exposition d'une minute)

= 5 kW/m² pour une durée d'exposition d'une minute.

- **SEUIL D'EFFET DOMINO** (dégâts graves sur les structures)

= 8 kW/m².

Les scénarios d'incendies étudiés seront ceux qui ont le plus de probabilité de se produire compte tenu de l'analyse de l'accidentologie du site LAPORTE RECUPERATION des sites d'activités semblables, puis de l'analyse préliminaire des risques.

Ainsi, pour le site LAPORTE RECUPERATION, 5 scénarios d'incendies de déchets ont été retenus et présentés ci-après.

- ✚ Scénario 1 : incendie généralisé de l'aire d'entreposage des déchets en attente de broyage (carcasses de VHU, platin et DEEE)
- ✚ Scénario 2 : incendie généralisé des VHU non dépollués en attente de dépollution
- ✚ Scénario 3 : incendie généralisé des entreposages pneus usagés et plastiques usagés issus des VHU
- ✚ Scénario 4 : Entreposage des déchets industriels valorisables de bois papiers carton plastiques et ultimes en mélange au sein des box béton
- ✚ Scénario 5 : Entreposage des résidus de broyage

En ce qui concerne les produits de fonctionnement tels que les huiles hydrauliques et moteurs, ils sont stockés en faibles quantités (<5m³) et de façon dispersée dans des rétentions distinctes et éloignées. **Les scénarios d'incendie de ces faibles stockages ne seront pas étudiés.**

Les entreposages de déchets métalliques à cisailer, classes ADI et AOA, les métaux non ferreux n'ont que très peu d'impuretés potentiellement combustibles et ne feront pas non plus l'objet de scénarios d'incendie puisqu'étant essentiellement constitués de matériaux inertes ou incombustibles à plus de 90% et à l'état peu divisé. Les batteries usagées ne contiennent également que très peu de matières combustibles.

Compte tenu de la nature des stockages et de leur typologie, les calculs de flux thermiques ont été réalisés au moyen des formules de calcul issues de guides techniques.

Les résultats des calculs de flux thermiques sont donnés dans le tableau ci-après.

N° Scénarii Incendie	1	2	3	4	5
D_{eq} (m)	38,44	15	7,5	10	10
S_{sol} (m ²)	1480	705	60	600	100
H_{flamme} (m)	14,54	5,13	8,34	10,82	9,73
Débit de masse surfacique (kg/m ² .s)	0,00418	0,00286	0,0165	0,01539	0,0131
Chaleur moyenne de combustion (kJ/kg)	8320	5920	22692	21588	22900
Pouvoir émissif moyen (kW/m ²)	7,826	5,177	19,385	23,759	22,96
Distance (m) / 8 kW/m ² EFFET DOMINO	4,77	1,16	5,09	7,76	7,54
Distance (m) des effets létaux : 5 kW/m ² (m)	10,77	2,13	7,22	10,82	10,47
Distance (m) des brulures significatives : 3 kW/m ²	23,58	7,68	10,07	14,8	14,25
Flux (kW/m ²) reçu au niveau de la limite d'emprise du site <u>sans tenir compte d'un éventuel effet coupe-feu de structures existantes*</u>	0,733	0,024	0,117	1,021	4,02 >3 mais <5
Flux résiduel reçu tenant compte d'une structure pare-flamme	NC	NC	NC	NC	2,44

*tels que soit mur de bâtiment, box de stockage, clôture périphérique, formés de paroi en béton E120 soit un merlon de terre.

NC : Non calculé si les flux de 3 et 5kW/m² ne sortent pas du site.

Les résultats des calculs des distances d'effets montrent que les flux de 5 kW/m² engendrés par les scénarii d'incendies pour les stockages susceptibles de brûler seront confinés à l'intérieur des limites du site.

Pour le scénario 5 lié aux entreposages de résidus de broyage, seul le flux de 3 kW/m² sortirait légèrement des limites du site en l'absence de mur coupe-feu, néanmoins le stockage se fera au sein d'un box fermé par 3 côtés au moyen de murs coupe-feu en méga blocs béton de 80 cm d'épaisseur, ainsi le flux résiduel sera bien inférieur à 3 kW/m².

Une cartographie des distances d'effets des flux de 3 kW/m² et 5 kW/m² est portée en [annexe 25](#).

En conséquence, la modélisation des flux thermiques d'incendie des stockages susceptibles de brûler, montre que les effets seront sans conséquence pour des personnes ou des structures présentes à l'extérieur du site.

Les scénarios d'incendie des stockages étudiés n'engendrent pas d'effets domino (distance > flux de 8 kW/m², rayon rouge sur cartographie en [annexe 25](#)) entre eux.

- Effets des flux toxiques

Les flammes sont produites par la réaction de combustion entre le gaz combustible et l'oxygène de l'air. Dans le cas des incendies, la réaction d'oxydation est rarement totale, et on assiste à la production de divers produits de décomposition des combustibles. On identifie pour l'essentiel :

- Des suies ou poussières constituées d'éléments imbrûlés de petites tailles emportés dans le flux des gaz de combustion. Ces éléments ont deux effets possibles : une opacification de l'atmosphère et parfois un effet toxique par inhalation ;
- Du dioxyde de carbone CO₂ et de la vapeur d'eau, dont la production est variable en fonction de la température des flammes et de la nature du combustible ;
- Des produits de décomposition plus spécifiques engendrés par la nature des combustibles (CO, SO₂, NO₂, HCN, HCl, H₂S...).

Ces substances sont présentes dans les fumées soit sous forme gazeuse soit sous formes liquides ou encore absorbées dans les particules de suies.

L'objectif est de déterminer les concentrations en polluants émis par les fumées et vérifier si elles présentent des risques de toxicité pour les personnes extérieures.

L'évaluation flux toxiques engendrés par les scénarios d'incendies des stockages les plus pénalisants ou majorants ont été étudiés, à savoir ceux qui produiront le plus de produits de décomposition toxique (en nature et quantité) :

- Scénario 1 : incendie généralisé de l'aire d'entreposage des déchets en attente de broyage (carcasses de VHU, platin et DEEE)
- Scénario 4 : Entreposage des déchets industriels valorisables de bois papiers carton plastiques et ultimes en mélange au sein des box béton

L'application du modèle de dispersion des fumées a permis d'évaluer les concentrations de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone, de chlorure d'hydrogène, de dioxyde d'azote, de cyanures d'hydrogènes, d'imbrûlés et de suies dans l'atmosphère proche de l'incendie.

Dans le cas d'un développement d'incendies engendrés par les 2 stockages de déchets les plus pénalisants et représentatifs (natures et quantités de polluants produits), à savoir dles déchets en attente de broyage formé de VHU platin et DEEE de 1480m³, des déchets industriels banals de bois papiers carton plastiques et en mélange ultimes de 600m², les concentrations au sol en CO, CO₂, HCL, NO₂, HCN, Imbrûlés n'entraînent pas d'indice de toxicité globale des fumées supérieur à 1, impliquant dès lors un risque d'intoxication négligeable pour les sociétés voisines et les populations environnantes. Les concentrations en suies induisent également un risque d'opacité négligeable pour les voies de circulation environnantes.

► **Le déversement de produits polluants sur le site**

Les sols seront revêtus d'un dalle béton ce qui permet de protéger les milieux sous-jacents de tout déversement de liquides polluants. En complément, les réservoirs de stockage de liquides sont soit placés sur rétention soit ils disposent d'une double enveloppe. En fonction des volumes mis en jeu, afin de contenir tout déversement, il sera généralement appliqué des produits absorbants. Le site pourra dans sa globalité être mis en rétention (sur dalles, canalisation, bassin de rétention) par fermeture d'une vanne d'obturation placée en aval du réseau d'eaux pluviales. Tout déversement de liquides polluants sera donc confiné sur site compte tenu des moyens de protection existant.

2.3. Méthodes et moyens d'intervention en cas d'accident

Moyens de prévention et de lutte contre l'incendie

Il est strictement interdit de fumer sur le site de la société LAPORTE RECUPERATION. Afin de renforcer cette interdiction, des pancartes seront installées sur l'ensemble du site, dans les bâtiments d'activités et en particulier au niveau des zones de matières à risque combustibles : stockage des DIND (DIB), déchets à broyer, VHU, résidus de broyages, cuve de GNR.

En journée, 5 à 10 personnes seront présentes en permanence sur le site, donc un incendie peut être détecté rapidement. Le responsable chantier et les employés du site disposent de téléphones cellulaires portables et pourront donc prévenir immédiatement les autres employés présents dans les bâtiments ainsi que le cas échéant les secours.

Les points lumineux ne sont pas susceptibles d'être heurtés en cours d'exploitation.

Des contrôles périodiques seront effectués annuellement au niveau des installations électriques du site afin de contrôler leur bon fonctionnement ainsi que celui des dispositifs de sécurité.

Les réservoirs de liquides inflammables tels que les huiles sont éloignées des voies de circulation et ne peuvent donc être heurtés par des véhicules et des engins de chantier.

Afin de limiter le risque d'apparition d'incendies d'origine criminelle, le site disposera d'une clôture périphérique de 2 m de hauteur. En dehors des heures d'ouvertures, il est systématiquement fermé à clé, une télésurveillance du site (alarme, caméras) sera assurée par une société de surveillance toutes les nuits et également le jour le dimanche.

La société LAPORTE RECUPERATION disposera d'extincteurs en nombre et nature appropriés. En cas de dysfonctionnement suite à la vérification périodique annuelle réalisée, ils seront remplacés et/ou rechargés sous 15 jours.

Trois RIA seront disposés sur le site dont un au centre sera muni d'un canon dirigé sur l'aire des déchets en attente de broyage.

Un mur coupe-feu sera présent entre les bureaux locaux sociaux et le reste du bâtiment de stockage de métaux.

Le Centre d'Incendie et de Secours le plus proche se situe lieu-dit les Vayres à Ussel à 3,7 km au Nord-Est, il s'agit d'un centre d'intervention (18 en cas d'urgence). Un second centre d'intervention est situé au bourg de Saint Angel à 2,7 km au Sud-Ouest.

Depuis l'entrée du site, une voie d'accès d'au moins 4 m de largeur revêtue de béton permettra d'accéder à l'ensemble des bâtiments et à l'ensemble des zones de stockages extérieures présentes sur le site (cf. plan d'ensemble en [annexe 5](#)).

Besoins en eau d'extinction

Selon le principe du document D9, le **débit minium requis est estimé pour le site à 150 m³/h.**

Ce débit de 150m³/h sera couvert par la mise en place de deux réserves souples de 150m³ avec ligne d'aspiration hors gel et poteau incendie incongelable orientable à 360° avec prise d'eau pompier DN100. Elles seront positionnées sur le site de manière à ce que tout point du site soit à moins de 150m (cf. plan d'ensemble en **annexe 5). Une aire d'aspiration de 4x8m sera présente au droit de chacune de deux réserves.** En complément un poteau incendie public est présent à 65m de l'entrée du site au niveau du giratoire sur la voie d'accès de la ZAC (cf. plan d'ensemble en **annexe 5**).

Rétention des eaux d'extinction

En considérant un besoin en eau de 150 m³/h et une durée théorique minimale de sinistre de 2 heures, la quantité totale d'eau utilisée sera de 300 m³.

Le volume de rétention des eaux d'extinction est calculé selon le document D9A pour 2 heures d'incendies. Le volume total de liquide à mettre en rétention est de **565 m³**. Ce volume comprend un volume apporté également par les eaux pluviales de ruissellement.

Les eaux d'extinction suivront le cheminement des eaux de ruissellement sur les aires étanches et seront donc retenues sur site au sein du bassin de rétention de 900m³ par fermeture d'une vanne de sectionnement placée juste en aval de ce bassin.

Gestion des eaux d'extinction




Une analyse des eaux d'extinction stockées et retenues sera réalisée. Dans le cas d'une incompatibilité avec le milieu récepteur, les eaux seront récupérées par pompage par une entreprise spécialisée afin d'être traitées par une installation appropriée.

Moyens de lutte contre la présence d'objets radioactifs

La société LAPORTE RECUPERATION possèdera un portique de détection de la radioactivité. Il sera placé au niveau du pont bascule d'entrée des matières. Dès lors, en cas de détection de radioactivité dans un chargement arrivant, le responsable bascule/réceptionnaire enclenchera la procédure conforme à la Circulaire du 30/07/03 relative aux procédures à suivre en cas de déclenchement de portique de détection de radioactivité.

Moyens d'intervention en cas d'accident corporel

En cas d'accident, et selon la gravité, les moyens suivants pourront être utilisés :

-  Utilisation de la trousse de secours placée dans les bureaux ;
-  Appel du médecin ;
-  Appel des **pompiers 18 ou 112** et/ou du **SAMU de la Corrèze – centre 15 puis transfert vers le centre hospitalier désigné.**

ANNEXES

Se reporter aux annexes du dossier